



## PARTAGE D'EXPERIENCES

Le partage d'expériences capitalise les savoir-faire originaux des structures APAJH. Il permet de valoriser et essaimer des pratiques ou expériences innovantes, c'est-à-dire allant au-delà de la stricte conformité réglementaire et facilitant la résolution de problèmes. Celles-ci peuvent concerner des thématiques diverses : l'accompagnement des personnes, l'usage du numérique, le développement de nouveaux dispositifs, l'amélioration continue, l'organisation...

➔ Association fédérée ou territoire : .....

➔ Structure(s) concernée(s) : .....

➔ Intitulé de la bonne pratique :

➔ Objectif visé :

➔ Description synthétique :

➔ Personne ressource

 Nom, prénom : .....

 Fonction : .....

 Tél : .....

 Mail : .....

Validation de la fiche par le directeur le ...../...../.....

Pièces jointes